

La coupe VO2 Max

La série VO2Max récompense les membres Milpat qui se sont les mieux classés lors des différentes courses listées dans le calendrier Coupe VO2max de l'année en cours.

Ce classement n'est pas rétroactif, c'est-à-dire que chaque membre commence à obtenir des points une fois son adhésion effectuée (ou renouvelée).

Les courses admissibles sont indiquées sur le calendrier de l'année en cours.

Il s'agit donc d'un classement où la position est prise en compte.

Les distances admissibles sont celles de 5km, 10km et 21.1km*, et ce dans trois (3) classements distincts.

* : Pour 2018, le 15 km de la course Richard Tessier sera comptabilisé comme une étape du classement du 21.1 km, en raison du peu d'épreuves pour cette distance au calendrier de l'année en cours.

Les 20 premiers participants du classement général d'une course reçoivent des points en ordre décroissant. Soit 20 points au premier, 19 points au second, etc.

Les hommes et les femmes sont classés séparément.

Si un coureur a fait deux courses (exemple le 5km et le 10km) lors du même événement, il peut marquer des points dans les deux classements distincts.

Au 5km et au 10km, les six (6) meilleurs résultats seront retenus pour la compilation des points du classement.

Au 21.1km, les trois (3) meilleurs résultats seront retenus pour la compilation des points du classement.

La coupe Vo2 max sera remise à la première femme et au premier homme de cette série de courses, et ce pour chacune des trois (3) distances admissibles.

En cas d'égalité au classement à la fin de la saison, le temps le plus rapide sur la distance visée dans une course de la série VO2max servira à départager les coureurs.